



BRAY SUR SEINE
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
Tél : 01 60 67 10 11 – Fax : 01 64 01 13 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance n°6 de l'année 2014 du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 juillet 2014	Date d'affichage : 10 juillet 2014	Membres en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18	Nombre de délibérations : 41
---	--	--	-------------------------------------

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. MARCADET Emmanuel, M. FARSSAC Pascal, M. FORTIN Dominique, Mme COURTOIS Martine, M. PRUNEAU Jean-Claude, M. POIREL Romain, Mme PASSERON Agnès, M. BISCHOFF Philippe, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, M. MENEGHINI David, M. SZKUDLAREK Edouard, M. MUGOT Eric, Mme JACSONT Geneviève, M. CARRASCO Alain.

Pouvoir : Mme TRIVIER Julie à M. PRUNEAU Jean-Claude, Mme SAHOUI Anbya à M. FARSSAC Pascal, Mme LAMBERT Sandrine à M. SZKUDLAREK Edouard, Mme LUBRANO Stéphanie à M. MARCADET Emmanuel

Absents : Mme TRIVIER Julie, Mme SAHOUI Anbya, Mme LAMBERT Sandrine, Mme LUBRANO Stéphanie, M. SAUNIER Louis

Secrétaire de séance : M. FARSSAC Pascal

Délibération N° 2014-06-23

Délibération sur la convention avec le regroupement pédagogique Mousseaux, Mouy, Neuvry, pour la cantine

Une convention de prise en charge partielle des repas des élèves de Bray inscrits au regroupement pédagogique des communes de Mousseaux, Mouy et Neuvry est proposée au conseil municipal par le RPI. Cette prise en charge est de 2 € euros par repas, ce qui porte le prix du repas pour les familles à 4,80€.

Ce prix est supérieur à celui proposé aux familles braytoises dont les enfants sont scolarisés à Bray/Seine et dont le quotient familial est inférieur à 6 428 €, il leurs sera donc proposé de se rapprocher du CCAS de Bray/Seine pour percevoir un complément.

Enfin le Conseil Municipal proposera une convention du même type à l'ensemble des communes ayant des élèves scolarisés à Bray-sur-Seine.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la convention avec le regroupement pédagogique Mousseaux, Mouy, Neuvry, pour la cantine.

Délibération certifiée exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de
Provins le : 24 juillet 2014

Affichage le : 24 juillet 2014

Publication : 24 juillet 2014

Pour copie certifiée conforme
En mairie le 22 juillet 2014

Le Maire,
Emmanuel MARCADET